

REGLEMENT TOURNOI SENIORS DE GUERET

26 et 27 mai 2018

Article 1 : Le tournoi du B.C.G.23 est autorisé par la ligue Nouvelle Aquitaine sous le numéro (en cours d'autorisation)

Article 2 : La compétition est ouverte aux joueurs séniors, vétérans, cadets, minimes et juniors, classés dans les séries NC, P, D, R, N et en possession de leur licence compétition. Le comité d'organisation prévoit de scinder les catégories de la façon suivante :

- 1) NC-P12-P11
- 2) P10-D9
- 3) D8-D7
- 4) R6-R5
- 5) R4-N

Le comité d'organisation se réserve toutefois le droit d'effectuer des regroupements différents ou d'annuler un tableau en fonction du nombre d'inscrits.

Article 3 : Le juge arbitre de la compétition sera Géraldine BOURDACHE

Article 4 : Tableaux : SH, SD, DM, DD et DH.

Les simples se joueront le samedi

Les mixtes débiteront le samedi et se poursuivront le dimanche matin

Les doubles se joueront le dimanche

Les joueurs s'engageant en double mixte sont expressément informés qu'ils devront veiller à être disponible le samedi ET le dimanche matin dans l'hypothèse où ils franchissent les poules.

Les matchs se dérouleront en poule de 4 de préférence (tableaux limités à 16 paires), puis élimination directe pour les sortants de poule.

Article 5 : Les inscriptions sont prises en fonction de leur date d'arrivée, la priorité est donnée aux règlements reçus, la limite d'inscription est fixée au SAMEDI 12 MAI 2018.

Article 6 : Montant des inscriptions :

- un tableau : 10 euros ;
- deux tableaux : 15 euros ;
- trois tableaux : 18 euros

Les joueuses s'inscrivant en double mixte sans partenaire masculin (inscription « en recherche » ou « X ») et pour qui le club trouvera un partenaire inscrit également en recherche, se verront offrir une réduction de 5 euros sur leur inscription.

Les forfaits non justifiés survenus après le tirage au sort (le 19 MAI 2018) ne seront pas remboursés.

Article 7 : Les tableaux sont faits par tirage au sort via le logiciel de la F.F.BAD. BADPLUS, et à partir des données indiquées sur les feuilles d'engagement (soyez le plus précis possible).

Article 8 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, il sera pris acte de la liste officielle.

Sur la compétition nous préconisons les volants RSL 2 et Mavis 600.

Article 9 : Les classements pris en vigueur sont ceux fixés au 17 MAI 2018.

Article 10 : Sauf désignation d'un arbitre par le juge arbitre pour les phases finales, tous les matchs sont arbitrés selon le principe de l'auto-arbitrage.

Article 11 : Une convocation sera adressée aux responsables de club par email quelques jours avant la date du tournoi.

Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont purement indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 12 : Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 13 : Le temps de préparation est de 3 minutes dès l'annonce du match. Pendant ce temps, les volants seront testés.

Article 14 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, serviettes, boissons, etc.).

Article 15 : Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match.

Article 16 : Si désaccord sur les volants, le volant à utiliser sera :

- le MAVIS 600 pour les plastiques ;
- le RSL 2 pour les plumes ;
- ou volants homologués par la F.F.BAD.

Article 17 : Le temps de repos minimum est de 20 minutes entre le dernier point marqué et l'appel du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Article 18 : Tout volant touchant un obstacle dans la salle est let au service (une fois) et faute en jeu.

Article 19 : Pour tout litige, il sera fait appel au juge arbitre. Sa décision est irrévocable.

Article 20 : Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase.

Article 21 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Article 22 : Lors du tournoi les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo et d'apparaître sur le site Internet du BCG23.

Article 23 : Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

Article 24 : Toute inscription et participation au tournoi du BCG23 implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

BON TOURNOI A TOUS !!!